

**PROCES-VERBAL RÉDUIT
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 FÉVRIER 2020**

REPUBLIQUE FRANCAISE – DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT DE PONTOISE - VILLE D'OSNY

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du jeudi 6 février 2020.

Le six février deux mille vingt à vingt heures, le Conseil Municipal d'Osny, convoqué légalement le trente et un janvier deux mille vingt s'est réuni en séance publique.

ETAIENT PRESENTS :

M. Jean-Michel LEVESQUE, Maire.

Mme Murielle DUFLOS, M. Jean-Yves CAILLAUD, Mme Nicole SIEPI, M. David AIMÉ, Mme Sylvie GUIGON, M. Abdelmalek BENSEDDIK, Mme Christine ROBERT, M. Claude MATHON, Adjoint.

M. Maurice CZARNECKI, M. Daniel HEQUET, Mme Anne-Marie BESNOUIN, M. Chaouki BOUBERKA, Mme Caroline OLIVIER, Mme Laurence TEREFENKO, M. Sylvain LANDEMAINE, Mme Jennifer BALLAND, Mme Virginie BUSSON, M. Franck GAILLOT, Mme Christelle BENDADDA, M. Marcel LALLIOT, Mme Barbara LEVESQUE, Mme Armandine MARTINEZ, M. Lionel ROUX, M. Laurent ACHITE-HENNI, M. Dominique COUVREUR, Conseillers Municipaux.

ONT DONNÉ POUVOIR :

M. Jean-Claude PINQUET	à	Mme Murielle DUFLOS
Mme Maryse GINGUENE	à	Mme Anne-Marie BESNOUIN
M. Jean-Marc CHAILLIOU	à	M. Jean-Yves CAILLAUD
Mme Jeannine VATIN	à	M. Laurent ACHITE-HENNI
Mme Céline LAURENT	à	M. Lionel ROUX

ABSENTS :

Mme Patricia DESBATS
M. Pascal-Eric LALMY

SECRETAIRE DE SÉANCE :

Mme Laurence TEREFENKO

Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 33.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

**019.02.2020 FINANCES
BUDGET PRIMITIF 2020**

Adopte à la majorité, 1 vote contre du groupe « Rassembler pour faire gagner Osny » et 4 abstentions du groupe « Osny pour vous avec vous », le budget primitif de la commune de l'exercice 2020 qui s'établit comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :	20 017 203€
RECETTES DE FONCTIONNEMENT :	20 017 203€
DEPENSES D'INVESTISSEMENT :	6 647 929€
RECETTES D'INVESTISSEMENT :	6 647 929€

020.02.2020 FINANCES

VOTE DES TAUX

Fixe à la majorité, 1 abstention du groupe de l'opposition « Rassembler pour faire gagner Osny », les taux d'imposition de la taxe d'habitation et des taxes foncières pour l'année 2020 comme suit :
Taxe d'habitation : 13,75%, Taxe Foncier bâti : 25,00% et Taxe Foncier non bâti : 74,59 %
Les taux seront portés sur l'état n° 1259 TH – TF année 2020.

021.02.2020 AFFAIRES JURIDIQUES

PROTOCOLE TRANSACTIONNEL COMMUNE D'OSNY MADAME MICHELE TROUDE OBLED

Accepte à l'unanimité les termes du protocole transactionnel établi entre la commune et Madame Michèle TROUDE/OBLED, à savoir :

- Une indemnité transactionnelle d'un montant de 12 500 euros sera versée au profit de Madame Michèle TROUDE/OBLED, ce qui correspond à 11 500 euros de frais de reprise des fissures (moyenne des deux devis) et à 1 000 euros pour frais d'avocat ;

Précise que la commune prend à sa charge les honoraires et frais d'expertise, selon le décompte reçu de l'expert soit 4 618,96 euros.

022.02.2020 FINANCES

DECISION MODIFICATIVE DE LA COMMUNE N° 1

Adopte à l'unanimité la décision modificative n° 1 de la commune qui s'établit comme suit :
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : + 12 500 €

023.02.2020 AFFAIRES JURIDIQUES

MISE EN CONFORMITE DES STATUTS DE LA CACP : PRISE D'UNE COMPETENCE OPTIONNELLE - CONSOLIDATION MATERIELLE ET ACTUALISATION DES STATUTS

Approuve à l'unanimité, la mise en conformité des statuts de la CACP par la prise d'une compétence optionnelle supplémentaire à compter du 1^{er} janvier 2020.

Approuve la prise de la compétence optionnelle en matière de construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,

Précise que la prise de cette compétence étant déjà exercée à titre facultatif par la CACP n'emportera aucun transfert de charges, de personnels ou de biens.

Prend acte de la consolidation matérielle des statuts de la CACP.

024.02.2020 AFFAIRES JURIDIQUES

MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE, DU GAZ ET DES TELECOMMUNICATIONS DU VAL D'OISE - SMDEGTVO

Approuve à l'unanimité les statuts proposés :

- Le syndicat se dote d'activités complémentaires telle que la coordination de groupements de commandes ;
- La durée du syndicat est illimitée ;
- Le siège du syndicat est fixé au Campus du Conseil Départemental du Val d'Oise, 2 avenue du parc, CS 20201 Cergy, 95032 CERGY PONTOISE Cedex
- Le comité syndical sera constitué de délégués titulaires et de délégués suppléants selon les modalités suivantes :
 - 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant par commune (ou collectivité) de moins de 10.000 habitants,
 - 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants par commune (ou collectivité) à partir de 10.001 habitants ;
- Des recettes supplémentaires sont possibles ;
- Les fonctions du Receveur sont confiées à la Trésorerie Cergy Collectivités.
- Les attributions du bureau du comité et le rôle du président sont définis conformément au code général des collectivités territoriales et il est précisé que les présidents et vice-présidents peuvent percevoir une indemnité subordonnée à l'exercice effectif de leur mandat.

**025.02.2020 URBANISME/DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, COMMERCES ET EMPLOIS
CONVENTION TRIENNALE 2020-2022 ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION AGIR POUR LA
VALORISATION PAR L'EMPLOI ET LES COMPETENCES (A.V.E.C) / MISSION LOCALE DE CERGY-
PONTOISE**

Adopte à l'unanimité les termes de la convention entre la commune et l'AVEC et le versement d'une cotisation dont le montant sera pour 2020 de 16 468 €.

**026.02.2020 SCOLAIRE
BOURSES COMMUNALES 2019/2020**

Décide à l'unanimité de reconduire le montant de 65 € pour les bourses communales destinées aux élèves du collège aux études supérieures, ce qui comprend : les collégiens, lycéens, apprentis et étudiants dont les familles sont aux quotients communaux 1 et 2, pour l'année 2019/2020.

**027.02.2020 SPORTS
FOULEES OSNYSSOISES – MODIFICATION DES DROITS D'INSCRIPTION**

Approuve à l'unanimité la nouvelle tarification des droits d'inscription aux courses des 5 et 10 km des Foulées Osnyssaises à 12 € l'inscription.

**028.02.2020 RESSOURCES HUMAINES
CREATIONS ET SUPPRESSIONS D'EMPLOIS**

Approuve à l'unanimité les modifications du tableau des effectifs à compter du 1^{er} mars 2020 comme suit :

Créations d'emplois :

- 1 emploi d'agent d'entretien sur le grade d'adjoint technique à temps complet
- 1 emploi d'agent d'entretien sur le grade d'adjoint technique à temps non complet 20h / 35h
- 1 emploi de directeur du patrimoine sur le grade d'ingénieur à temps complet

- 2 emplois d'animateur sur le grade d'adjoint d'animation à temps complet
- 2 emplois d'ATSEM sur le grade d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à temps complet

Suppressions d'emplois :

- 2 emplois d'agent d'entretien sur le grade d'adjoint technique à temps non complet 13h30 / 35h
- 1 emploi d'agent d'entretien sur le grade d'adjoint technique à temps non complet 30h30 / 35h
- 1 emploi de directeur du patrimoine sur le grade de technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet
- 1 emploi de directeur adjoint des services techniques sur le grade d'ingénieur à temps complet
- 1 emploi d'animateur sur le grade d'adjoint d'animation à temps non complet 32h/35h
- 1 emploi d'animateur sur le grade d'adjoint d'animation à temps non complet 34,35h/35h
- 1 emploi de responsable des régies sur le grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet
- 2 emplois d'ATSEM sur le grade d'adjoint technique à temps complet

029.02.2020 AFFAIRES GENERALES

DECISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

PREND ACTE des décisions prises par Monsieur le Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales depuis la réunion de l'assemblée communale du 12 décembre 2019.

Fait à Osny, le 12 février 2020



Le Maire

Jean-Michel LEVESQUE